

nement, je soutiens que nous avons le droit de demander une part de ce crédit. Je dis également qu'on devrait augmenter le montant demandé pour cette année. La somme de \$500,000 est plutôt faible. Nous devrions accroître ce crédit en vue d'encourager les travaux de recherche et de former des hommes de retour d'outre-mer afin de les rendre aptes à exécuter ces importants travaux, et d'assurer l'existence dans une mesure toujours plus considérable de ce potentiel de grande richesse. Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas révéler le programme du Gouvernement excepté lors de l'étude des crédits civils. Ces crédits lui fournissent l'occasion de ce faire. Ils indiqueront si, au milieu du conflit, et en tant que partie des crédits de guerre, le Gouvernement songe à l'avenir, à l'après-guerre, en vue d'assurer de l'emploi à un grand nombre de ceux qui reviendront d'outre-mer et qui auront besoin de travail. Si nous devons répondre à ceux qui prétendent qu'on ne peut trouver des emplois en vertu du régime actuel, il faut être en mesure d'établir maintenant un plan d'après-guerre en vue de créer des emplois. L'exploitation minière au Canada est une source possible d'embauchage. Nous avons des ressources potentielles dans l'Ouest canadien, et le régime économique n'y est pas bien équilibré, et à ce sujet le ministre me permettra de lui poser une question: Ne fournira-t-il pas à ces trois provinces de l'Ouest l'occasion de participer aux travaux de découverts et d'exploration en vue de découvrir ces minéraux, de sorte que notre régime économique puisse progresser sur une base plus étendue et plus complète que dans le passé.

A ce sujet je demanderais au ministre de faire des suggestions au ministère des Finances quant à un dégrèvement d'impôts plus considérable que le présent à l'avantage de ceux qui sont prêts à risquer leur richesse et leur avenir financier en travaux d'exploration en vue de découvrir et d'exploiter ces ressources minérales. Notre régime fiscal actuel empêche la mise en valeur de nos ressources minérales comme nous aimerions qu'elles le soient. Il frustre l'aventurier de la chance de spéculer sur des bénéfices incertains. Il empêche l'exploitation de ressources qui attendent que nous profitions de l'occasion de les mettre en valeur. Au moyen de ce crédit, avec la collaboration du ministre, il pourrait en résulter beaucoup de bon s'il voulait en faire profiter toutes les provinces du Canada, —non seulement une ou deux mais toutes,—et leur fournir l'occasion de participer à l'exploitation de nos ressources minérales en activant les travaux de recherche et la découverte de ces ressources.

Ce n'est que de cette façon que nous pouvons être assurés, après la guerre, pour ce qui

[M. Diefenbaker.]

est de ce domaine particulier, d'un embauchage plus élevé qu'avant la guerre.

L'hon. M. CRERAR: Je dirai tout d'abord que l'honorable représentant de Lake-Centre n'a pas apporté, cette fois-ci, la clarté qu'il a accoutumé de montrer quand il prend part aux débats de cette Chambre.

M. SLAGHT: Un peu plus haut, s'il vous plaît.

L'hon. M. CRERAR: A l'intention des honorables députés qui ne m'ont pas entendu, je vais répéter ce que je viens de dire. Je crains fort que l'honorable représentant de Lake-Centre n'ait pas apporté à la discussion de ce crédit toute la clarté qu'il a accoutumé de montrer quand il prend part aux débats de cette Chambre. Je pense aussi qu'il a confondu ce crédit avec les crédits civils ordinaires du ministère. Je désire aussi ardemment que l'honorable député la mise en valeur de nos ressources minières dans les provinces de l'Ouest, mais on ne trouve nulle part dans la province d'Alberta de traces du bouclier précambrien. On trouve dans la partie nord de la Saskatchewan une assez grande étendue de ce que l'on appelle le grand bouclier et une étendue encore plus grande, naturellement, dans le Manitoba.

L'honorable député semble avoir l'impression que les fonds demandés dans ce crédit nous permettent d'envoyer des équipes d'explorateurs à la recherche de minéraux essentiels à la guerre. C'est une fausse impression. Nous demandons ces fonds afin d'être en mesure de répondre aux demandes du régisseur des métaux relativement à l'exploration ou à la mise en valeur de régions sur lesquelles on pourra appeler son attention. Je m'accorde en tous points avec l'honorable député qui conseille d'affecter une partie de ces fonds aux travaux dans le nord de la Saskatchewan, par exemple, mais nous ne savons pas s'il se trouve des minéraux essentiels dans le nord de la Saskatchewan, et ces fonds ne sont pas destinés à découvrir ces gisements de minéraux essentiels. L'objet de ce crédit est de nous permettre d'entreprendre des travaux d'exploration et des recherches relativement aux propositions ou aux conseils dont on pourra saisir le régisseur des métaux au sujet de gisements qui existent déjà. Des milliers de terrains sont déjà enregistrés; des milliers de concessions ont été piquetées par des prospecteurs et autres qui n'ont pas les capitaux voulus pour les mettre en valeur. Un prospecteur peut avoir une concession minière dans l'Ontario, dans le nord de la Saskatchewan ou ailleurs. Il annonce que son terrain minier contient du tungstène. On examine ses rapports, on écoute ses explications et si le régisseur des mé-